

(1)

(N° 44.)

---

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 1889.

---

Crédits provisoires à valoir sur les Budgets des dépenses ordinaires  
de l'exercice 1890 (1).

---

### RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (2), PAR M. DE SADELEER.

---

MESSIEURS,

L'Exposé des motifs indique les Budgets de dépenses ordinaires qui ne pourront être votés avant le 1<sup>er</sup> janvier prochain. Le projet de loi a pour objet d'ouvrir des crédits provisoires à concurrence d'un quart du montant de ces Budgets.

La section centrale du Budget des Voies et Moyens, à laquelle le projet de loi a été renvoyé, a l'honneur d'en proposer l'adoption à la Chambre.

*Le Rapporteur,*

L. DE SADELEER.

*Le Président,*

P. TACK.

---

(1) Projet de loi, n° 41.

(2) La commission était composée de MM. TACK, *président*; GILLIEUX, LE SADELEER, CARLIER, ANCIEN, VERWILGHEN et DE PITTEURS-HIÉGAERTS.